

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2024-06 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 475 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 475 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET L'ACQUISITION DE MOBILIERS URBAINS

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 9 avril 2024, le Règlement 2024-06 décrétant une dépense de 475 000 \$ et un emprunt de 475 000 \$ pour des travaux d'aménagement et l'acquisition de mobiliers urbains.

QUE le 24 mai 2024, le Règlement 2024-06 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE ce Règlement est en vigueur à la date de la publication d'un avis signé par la greffière;

QUE le Règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, <u>sur rendez-vous</u>, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h ou **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis**.

Donné à Beauharnois, ce 4 juin 2024.

Me Janie Arséneau, greffière